

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL883

présenté par
M. Matras, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 24, substituer au mot :

« arrêté »,

le mot :

« révisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.